Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260429-2026_142_ARR-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2026 - 142

OBJET : INTERDISANT LA CIRCULATION ALLÉE DE L'EUROPE À L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA VILLE DU SAMEDI 20 JUIN 2026 - *Libertés publiques et pouvoirs de police 6.17*

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2212-1 et L. 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT que la ville d'Esbly organise une manifestation, la fête de la ville, le **samedi 20 juin 2026** ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des personnes pendant la manifestation de la fête de la ville le **samedi 20 juin 2026**.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite à tout véhicule allée de l'Europe durant la fête de la ville, du samedi 20 juin 2026 à 07h30 au dimanche 21 juin 2026 à 1h00, sauf pour les véhicules de secours, les véhicules des services municipaux et les intervenants.

Article 2 : L'interdiction de circuler allée de l'Europe, prendra effet après la place de livraison jusqu'à la zone de retournement ;

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés, des barrières de sécurité ainsi qu'un véhicule seront installés par les services municipaux pour permettre l'application du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des habitants par voie d'affichage et publication dans les conditions habituelles.

Article 4 : Les véhicules en infraction seront verbalisés et pourront faire l'objet d'un enlèvement par la fourrière.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260429-2026_142_ARR-AR

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à/au :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Esbly,
- Monsieur le Commandant du centre d'incendie et de secours de Saint-Germain-sur-Morin,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie d'Esbly,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie d'Esbly,
- Service Evénementiel de la Mairie d'Esbly,
- La Police Pluri communale,
- La Police Municipale d'Esbly.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Esbly, le 29 avril 2026.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu :

de sa transmission le : - 5 MAI 2026

de sa publication : - 5 MAI 2026

A Esbly le : - 5 MAI 2026

MAIRIE D'ESBLY (SEINE-ET-MARNE 77450)

Le Maire,

Ghislain DELVAUX

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77700) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible sur internet : www.telerecours.fr